

Enjeu N°4	Participer au développement durable des territoires ruraux
Action 4.1	Assurer un appui technique aux collectivités dans la mise en œuvre des politiques publiques

Indicateur de contexte		National (2012)	Maine Océan (2012)	Région (2012)	Source
		Taux de communes en zone de revitalisation rurale (ZRR)	39,0%	18%	15%
Public concerné	Collectivités territoriales et établissements publics qui leur sont associés				
Objectif général	Favoriser la réalisation des projets de développement durable portés par les collectivités en assurant la maîtrise du foncier nécessaire dans un contexte local apaisé et serein, en cherchant à mettre en œuvre le principe « Éviter, Réduire, Compenser »				
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - informer les collectivités et les services de l'État sur les marchés ruraux, et les tendances constatées - conseiller les collectivités dans le cadre de la réalisation de leurs projets d'aménagement - identifier / cartographier les secteurs à enjeux, ou de moindre conséquence pour l'agriculture et/ou l'environnement - maîtriser le foncier nécessaire aux projets en proposant et favorisant la compensation des terres à urbaniser - permettre à la Safer de constituer des stocks anticipés garantis pour faciliter la réalisation du projet, les compensations nécessaires et la restructuration foncière des exploitations concernées. - finaliser aussi souvent que possible, des conventions de stockage du foncier avec les maîtres d'ouvrage pour compenser les surfaces prélevées pour les projets d'aménagement - associer des partenaires en vue de réunir l'ensemble des compétences pour l'émergence et la réussite des projets - lors d'une rétrocession à une collectivité, adapter le cahier des charges au projet dans son contenu et sa durée - lors d'une rétrocession à une collectivité en qualité de bailleur, associer un partenaire compétent pour l'élaboration d'un bail adapté, en conciliant une utilisation économiquement viable par l'exploitant avec les engagements nécessaires au projet de la collectivité et en prévoir les modalités de suivi - lors d'une gestion temporaire assurée par la Safer (COPP ou CMD) au profit d'une collectivité, associer un partenaire compétent à la recherche de candidats, à la rédaction du contrat de location et au suivi des engagements 				
Principaux Partenaires	Collectivités locales Chambres d'Agriculture	Organismes de conseil (géomètres, experts,...) Organismes de protection de l'environnement			
Moyens Humains, Techniques et Financiers	<p><u>Moyens humains :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - équipes opérationnelles et service études de la Safer - apports spécifiques du groupe interne « Collectivités » mis en place par la Safer Maine Océan <p><u>Moyens techniques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - information du marché foncier via Vigifoncier - étude de faisabilité foncière et environnementale - identification par cartographie des secteurs et/ou parcelles potentielles - enquêtes terrain en vue d'acquisitions éventuelles - recueil de promesses de vente - réalisation et gestion temporaire des réserves foncières - partage de compétences juridiques et rédactionnelles entre partenaires <p><u>Moyens financiers :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - financement de l'intervention de la Safer et des partenaires par convention (éventuellement dans le cadre de programmes dédiés) avec un stockage garanti si nécessaire - recherche de financements complémentaires 				
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de conventions d'étude et/ou de réserve foncière - part de l'activité liée au développement rural sur l'activité de la Safer (indicateur 3.1) - surfaces rétrocédées en faveur du développement rural (indicateur 3.1) - nombre de promesses de vente (indicateur 3.2) 				

		Référence nationale (moy annuelle 2007-2012)	Situation de référence Maine Océan (moyenne annuelle 2007-2012)	Objectif Maine Océan (à compter de 2015)	Source
Indicateurs 3.1	Part en % du chiffre d'affaires de la SAFER dans le développement durable des territoires ruraux	100%	100%	100%	Safer/Terre d'Europe-Scafr Safer/Terre d'Europe-Scafr
	<i>dont % du chiffre d'affaire pour les rétrocessions hors mission agricole</i>		14.5%	13%	
	Surfaces rétrocedées pour le développement durable des territoires ruraux (hors mission agricole) / Total des surfaces rétrocedées	7,1%	6,50%	5 % (objectif à ne pas dépasser)	
	Surfaces réorientées dans un intérêt général public vers des usages non agricoles / Total des surfaces rétrocedées (toutes missions)	4,1%	4.4%	3%****	
Indicateur 3.2**	Nombre de recueils de Promesses de vente pour le compte des collectivités	/	59	40	
Indicateur 3.3***	Surfaces stockées au bout de 3 ans dans le cadre de conventions liées à un aménagement/ surfaces nécessaires à la réalisation des aménagements		120%	120%	

* par définition, toutes les opérations réalisées par la Safer contribuent au développement durable des territoires ruraux, et notamment les opérations agricoles

** le nombre de promesses de ventes réalisées pour le compte des collectivités montre l'importance de l'activité de la Safer au service des collectivités

*** le rapport surfaces stockées/surfaces nécessaires à la réalisation du projet montre la nécessité constante de prévoir des compensations

****La Safer ne peut pas fixer d'objectif en matière de taux de surfaces réorientées vers un usage d'intérêt public non agricole. Il s'agit d'une donnée qui dépend essentiellement de la localisation et de l'importance des projets portés par les maître d'ouvrage publics. Bien que la Safer ait une démarche volontariste sur ce point, elle ne peut influencer sur la mise en œuvre des politiques publiques de sa propre initiative. Cependant, conformément à la note de service du ministère du 10 février 2014, le tableau indicateur sur l'appui technique au développement durable des territoires ruraux est intégré à ce stade du PPAS. Toutefois, la case « objectifs » dudit tableau doit, sur ce point, être interprétée comme une prévision de réalisation et non comme un objectif revendiqué par la Safer.